

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**Réunion Du Conseil Municipal du 17 novembre 2025**

Membres en exercices : 10 Présents : 6 Absents : 4 Procurations : 1 Exprimés : 7

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

Convocation faite le 03/11/2025

Etaient présents : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - - M. BOISSIERE Ridha - Mme POIZEAUX Nicole - M. VAN NES Marc - M. BLANCHARD Philippe

Absents excusés : M. POIZEAUX Patrick - Mme CORDONNIER Manhattan **Absents** : Mme CRESPEL Brigitte - M. DELY Jean-Michel

Procurations : M. POIZEAUX Patrick à Mme POIZEAUX Nicole

Désignation du secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance M. HERIN Christophe

Lecture du Procès-Verbal

Après la lecture, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal 29 septembre 2025.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la décision modificative budgétaire n°2. Les membres présents acceptent à l'unanimité cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération portant sur la DM n°2
2. Délibération portant sur le devis de rénovation de la mairie
3. Délibération portant sur le devis de l'abribus et de la table pique-nique
4. Délibération portant sur le devis de nettoyage de la mairie
5. Délibération portant sur les cartes cadeaux pour le noël des enfants de la commune
6. Questions et informations Diverses

1. Délibération portant sur la DM n°2

Délibération n° 26/2025 Publication et Contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une erreur de saisie de l'affectation du résultat 2024 dans le budget primitif 2025 de 13 100 € correspondant au reste à réaliser. Le Service de Gestion Comptable de Montdidier nous demande de procéder à une décision modificative afin de rectifier cette erreur c'est pourquoi nous devons délibérer pour le DM2 suivante :

Chapitre	Compte	Libellé	Réduit	Ouvert
11	622	Rémunération d'intermédiaire et honoraires		9 100 €
11	6283	Frais de nettoyage des locaux		1000 €
65	65811	Droit d'utilisation – Informatique en nuage		3 000 €
023	023	Virement à la section d'investissement	13 100 €	
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 100 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	13 100 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Accepte la proposition de décision modification budgétaire ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

2. Délibération portant sur le devis de rénovation de la mairie

Délibération n° 27/2025 Publication et Contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire présente les devis de APB Services pour

- La rénovation des peintures à la mairie d'un montant de 8 090,89 € HT (9 709,07 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision
- Demande un devis pour la rénovation du parquet avec les travaux de peinture (ponçage et traitement)

3. Délibération portant sur le devis de l'abribus et de la table pique-nique

Délibération n° 28/2025 Publication et Contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire présente le devis de la société REMCO pour l'installation d'un abri bus avec banc et poubelles de tris ainsi qu'une table et banc de pique-nique pour un montant de 7 570 € HT (9 084 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis présenté ci-dessus mais s'assurer auprès du fournisseur que la reprise de maçonnerie et l'évacuation des gravats est comprise dans le devis
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

4. Délibération portant sur le devis de nettoyage de la mairie

Délibération n° 29/2025 Publication et Contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire présente les devis pour le nettoyage de la mairie à raison de 3h par semaine

- Somme Emploi Service pour un montant de 346,65 € 3 heures Hebdomadaires
- Prémium Propreté pour un montant de 270,50 € pour 3 heures Hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accepter les devis proposés car les élus estiment que 3 heures de ménage par semaine pour la mairie c'est trop et demande un nouveau devis pour 3h de ménage tous les 15 jours.
- Faire appel pour un devis à l'association des Astelles de Montdidier
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

5. Délibération portant sur les cartes cadeaux pour le noël des enfants de la commune

Délibération n° 30/2025 Publication et Contrôle de légalité le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de renouveler les cartes cadeaux aux enfants de la commune âgés de 11 à 18 ans pour Noël. En 2024 la commune a distribuer 18 cartes cadeaux. Pour le Noël 2025 il y a 20 enfants qui peuvent en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une carte cadeau d'un montant de 50 € pour les enfants de la commune âgés de 11 à 18 ans
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

Réunion Du Conseil Municipal du 17 novembre 2025

Page 85

6. Questions et Informations Diverses

- Un élu indique que la porte du cimetière ne se ferme plus. Monsieur le maire fait réponse que cela est dû au gonflement des sols et qu'il faudrait rejoindre les pilasses.

Fin de séance à 20h45

Le Secrétaire de Séance
Christophe HERIN



Le Maire
Guillaume BARBIER



